

Image not found or type unknown



Erreur sur le modele véhicule/PV

Par **Main**, le **24/03/2017** à **13:47**

Bonjour,

Parisien, conduisant ma berline, je suis arrêté pour excès de vitesse à Carentan. Quand je reçois le pv, je remarque que le gendarme a relevé les coordonnées de la carte grise de ma moto au lieu de celles du 4*4. Puis je arguer du vice de forme?

J' ai des personnes pouvant témoigner que je circulais en 4*4 à Carentan pour bricoler sur mon bateau. Mon frère était venu de Paris avec moi. Le véhicule a été vendalisé à Carentan.

Je ne conteste pas l'infraction mais dénonce le vice de forme majeur donc nullité du fond?

Merci aux sachants pour leurs lumières.

Par **Main**, le **24/03/2017** à **16:43**

C'est très clair, merci beaucoup.